



Verdict du jury du coroner
Bureau du coroner en chef
Loi sur les coroners- Province de l'Ontario

Nom de famille : Dube
Prénoms : Ryan
À l'âge de : 18 ans

Tenue à : L'hôtel Americana, Niagara Falls
du : 23 juin 2014
au : 27 juin 2014
Par : Dr Jack Stanborough, coroner pour l'Ontario
avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

Nom du détunt : Ryan Dube
Date et heure du décès : 24 juillet 2012 18 h 49
Lieu du décès : Gorge du Niagara, Niagara Falls (Ontario)
Cause du décès : Choc hémorragique dû à de multiples blessures par chocs violents résultant d'une chute de hauteur.
Circonstances du décès : Accident

(Original signé par: Président du jury)

Ce verdict a été reçu le 27 juin 2014
Nom du coroner : Dr Jack Stanborough
(Original signé par: coroner)

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

Enquête sur le décès de :

Ryan Dube

Recommandations du jury

1. Que les organismes de première intervention, à savoir les services médicaux d'urgence de Niagara, la police des parcs du Niagara (le cas échéant), la police régionale de Niagara et les services d'incendie municipaux, avec l'aide de spécialistes en traumatologie, continuent de procéder à des consultations en vue de cerner, sur la base de faits concrets, les améliorations à apporter aux soins préhospitaliers et à la chaîne logistique, lors de situations d'urgence médicale nécessitant des techniques de sauvetage en hauteur dans la gorge du Niagara et autres endroits présentant un risque similaire dans la région de Niagara. À l'issue de cette consultation, ces organismes devraient évaluer l'efficacité des changements apportés, notamment en ce qui concerne les temps de désincarcération et les résultats cliniques.
2. Que les services médicaux d'urgence du Niagara consultent la base hospitalière afin de clarifier la démarche à suivre dans le cas où un ambulancier n'est pas en mesure de donner des soins à un patient dont s'occupe un autre intervenant d'urgence (p. ex., un pompier ou un policier) et demande la base hospitalière des instructions concernant l'arrêt des manœuvres de réanimation.
3. Que la police régionale de Niagara et la police des parcs du Niagara examinent la possibilité d'améliorer la formation offerte à l'ensemble des agents de police, y compris les nouvelles recrues et les officiers nouvellement promus, afin de les alerter sur les risques et dangers dans la région de Niagara (notamment la gorge du Niagara), en utilisant au besoin ce scénario comme une étude de cas.